

## **Force policière de Fredericton**

### **Procédure de vérification du casier judiciaire (secteur vulnérable)**

Les personnes qui **travaillent ou font du bénévolat dans le secteur vulnérable** et qui ont fait faire une vérification de casier judiciaire par la Force policière de Fredericton entre le 1<sup>er</sup> juillet 2003 et le 1<sup>er</sup> décembre 2010 peuvent en demander une nouvelle, sans frais.

Pour cela, ces personnes doivent se présenter à un des endroits suivants : Bureau de l'Équipe d'action Sud, 643, avenue McLeod; Bureau de l'Équipe d'action Nord, 30, rue Hughes; quartier général de la police, 311, rue Queen. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8 h à 17 h. Les demandeurs devront remplir un [formulaire de demande d'habilitation de sécurité](#) en indiquant qu'il s'agit d'une vérification de l'aptitude à travailler auprès de personnes vulnérables et en donnant le nom de l'organisation pour laquelle ils souhaitent travailler ou faire du bénévolat.

Il sera également demandé une lettre de cette organisation (secteur vulnérable) indiquant la nécessité d'obtenir une vérification de l'aptitude à travailler auprès de personnes vulnérables. Dans le cas où la procédure préliminaire trouverait une concordance avec la base de données des délinquants sexuels réhabilités, d'après la date de naissance et le sexe, les demandeurs devront se soumettre à une prise d'empreintes digitales pour faire attester qu'ils sont habilités à travailler auprès de personnes vulnérables. On leur demandera aussi de signer une renonciation autorisant la Force policière de Fredericton à transmettre les résultats de la prise d'empreintes digitales à l'organisation pour laquelle ils veulent travailler ou faire du bénévolat.

Tous les demandeurs doivent se présenter en personne à un des trois endroits mentionnés ci-dessus et produire deux pièces d'identité au moment de la demande. Une de ces pièces doit être de source gouvernementale et l'autre, porter la photo et la signature du demandeur. Ces pièces d'identité seront également à présenter au moment de recevoir la lettre, en personne, au bureau central de la Force policière de Fredericton (311, rue Queen), à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

La procédure applicable aux demandeurs qui doivent se soumettre à la prise d'empreintes digitales peut être passablement plus longue. Actuellement, le traitement des empreintes par la GRC et leur retour à notre service peut prendre jusqu'à quatre mois.

Ces changements visent seulement les vérifications applicables au secteur vulnérable. Toutes les autres demandes d'habilitation de sécurité seront traitées de la même manière qu'avant.

Si vous avez des questions ou des préoccupations à exprimer, veuillez communiquer avec Marilyn Abbott-Charters, gestionnaire du soutien administratif, Force policière de Fredericton, à [marilyn.abbott-charters@fredericton.ca](mailto:marilyn.abbott-charters@fredericton.ca) ou au 506-460-2330.